DÉPARTEMENT DU DOUBS

CANTON D'ORNANS

COMMUNE DE TARCENAY-FOUCHERANS

25620 TARCENAY-FOUCHERANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 septembre 2026

DCM : N° 2026-09-02

OBJET : LICENCE IV – TARIF LOCATION

L'an deux mil vingt-six
Le vingt-deux septembre

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 025-200082758-20260922-2026_09_02-DE

NOTA : Compte-rendu de cette délibération affiché le 25/09/2026
Convocation du Conseil du 2 17/09/2026

Membres en exercice :	19
Membres présents :	18
Ayant pris part au vote :	19
Ayant donné procuration :	1

Résultat du vote :

Pour :	**19**
Contre :	**0**
Abstention :	**0**

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale par M. Maxime GROSHENRY, Maire.
Etaient présents : M. Maxime GROSHENRY, M. Patrice PRETOT Mme Laurence JACQUIER-GINEPRO, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Michel DARTEVEL, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE, Mme Bénédicte CHARITE, Mme Valérie ROGNON, Mme Eugénie BÔLE, Mme Carine VERGNAUD-LEPOIRE, M. Anthony DROMARD, M. Jonathan LICETTE, M. David HUMBERT, Mme Pauline APAOLAZA, M. Christophe BOILLON, Mme Chloé BUGNON
Absents ayant donné pouvoir : Mme Corinne BERTRAND, excusée, pouvoir à Mme Eugénie BÔLE
Absents excusés :
Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : M. Patrice PRETOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.
Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est propriétaire de 2 licences de débit de boisson de quatrième catégorie (licence IV).
Pour information, il rappelle les délibérations prises pour l'acquisition de ces licences :

- Délibération n° 2020-08-06 du 28 août 2020 pour la licence IV appartenant à M. Jean-Baptiste ROUX exerçant à la Baraque des Violons
- Délibération n° 2022-09-02 du 22 septembre 2022 pour la licence IV appartenant à Mme Monique DEVILLERS exerçant au bar-restaurant à Foucherans.

Il rappelle au Conseil Municipal que la commune a, pour chaque licence, l'obligation de procéder à une ouverture de 7 jours (consécutifs ou non) tous les 5 ans.

M. le Maire rappelle également que ce sujet avait déjà été abordé lors du mandat précédent au cours de la réunion de Conseil Municipal du 8 juillet 2025 et que le tarif de la location avait été fixé à 700 € annuel.
Le projet présenté à cette date n'ayant pas abouti, aucune délibération n'a été prise.

M. le Maire indique qu'il a reçu une demande de M. Jérôme CLEMENT et de Mme Sohie BAVEREY, propriétaires de chambres d'hôtes au lieu-dit « les Rubys » (SAS RUBYS ROOM) pour la mise à disposition d'une licence afin de pouvoir proposer à sa clientèle les boissons correspondantes aux autorisations attachées à cette licence.

Il propose au Conseil Municipal de mettre à disposition de M. Jérôme CLEMENT et de Mme Sophie BAVEREZ une des 2 licences pour leur activité sur la commune et qu'il convient de définir le montant de la location.

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 025-200082758-20260922-2026_09_02-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise la mise en location de la licence IV commune à M. Jérôme CLEMENT et à Mme Sophie BAVEREZ exploitant de chambres d'hôtes au lieu-dit « les Rubys » (SASRUBYS ROOM)
- Fixe le montant de la location annuelle à 700.00 € (sept cents euros)
- Indique que cette location fera l'objet d'une convention précisant notamment la durée de mise à disposition, les obligations du locataire, le maintien de la licence au bénéfice de la commune, les modalités de résiliation (en pièce jointe)
- Autorise M. le Maire à signer la convention de location ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Vote à majorité : 19 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire,
Maxime GROSHENRY,

MAIRIE TARCENAY-FOUCHERANS (25)